



BRUXELLES COORDINATION RÉGIONALE
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



**Brussels
Smart City**

Appel à Projets 2018

Smart City

Inclusion numérique





1. Contexte de la demande de subvention – appel à projets Inclusion numérique

Dans le cadre du support et du développement de la Smart City et de la résolution des problèmes auxquels les Bruxellois sont actuellement confrontés, la Secrétaire d'État en charge de l'Informatique et la Digitalisation invite des organisations à participer au développement de la digitalisation de la Région Bruxelles-Capitale.

La culture numérique est cruciale si l'on veut faire de la Région de Bruxelles-Capitale une 'ville intelligente'. Dans ce cadre, il est primordial que chacun possède les compétences numériques nécessaires pour pouvoir cueillir les fruits de la numérisation croissante. En effet, la numérisation va de plus en plus loin, creusant la fracture numérique et accentuant par la même occasion le risque d'exclusion numérique.

La "fracture numérique" (digital divide) ne représente pas une simple subdivision en deux groupes, mais se présente à différents niveaux. La fracture numérique est composée de quatre éléments : *Motivation, Possession, Compétences numériques et Utilisation*. Les marginaux de l'internet, les technophobes, les personnes peu qualifiées sont moins motivés ; la possession englobe l'accès matériel ; les compétences numériques se subdivisent en *compétences opérationnelles, informationnelles et stratégiques* ; et, enfin, l'utilisation d'internet est différente pour les personnes hautement qualifiées et les personnes peu qualifiées.

Il est important d'entreprendre des actions au niveau de l'ensemble de ces éléments, car il a été démontré que la fracture numérique entraîne à son tour d'autres formes d'inégalité dans la société.

Nous sommes à la recherche d'événements ou projets intéressants dans le domaine des TIC pouvant avoir lieu dans notre Région. Ces événements/projets offrent un soutien accru au développement de la Région vers une Smart City. Pour la sélection des projets, nous tiendrons compte de la mesure dans laquelle ceux-ci répondent aux causes de l'inclusion numérique (pauvreté, compréhension et expression écrite, compétences informatiques, accès à la technologie...).

Le développement vers une Smart City peut concerner différents aspects de la vie, l'enseignement, la culture ou la mobilité. Mais une Smart City peut qu'être smart si chacun a la possibilité de participer à l'histoire digitale. Selon des études, il paraît qu'au moins un cinquième des Bruxellois n'a pas ou peu accès d'internet. La Région veut accélérer ce combat. La Région prend déjà différentes initiatives dans le cadre de l'inclusion numérique. Le développement du wifi.brussels sur le territoire régionale, la livraison du matériel TIC aux espaces d'ordinateur publics, etc. En automne 2018 un événement au grand public sera organisé autour du sujet inclusion numérique.

Dans les actions de la politique entreprises par la Région de Bruxelles-Capitale autour du développement d'une Smart City, la participation des Bruxellois est un point central. La numérisation doit permettre d'améliorer la vie et le bien-être de l'ENSEMBLE des Bruxellois. C'est pourquoi un plan d'action est établi au niveau régional en vue de sensibiliser tous les niveaux de gestion politique à ce sujet.



Nous souhaitons d'ailleurs rendre le concept de l'**inclusion numérique** le plus large possible : outre l'accès ou les connaissances limités des applications numériques, il s'agit d'améliorer l'accès pour certains groupes cibles ou de fournir des informations personnalisées par exemple aux personnes à mobilité réduite. D'autre part, nous portons toute l'attention nécessaire à la suppression des obstacles afin que l'accès aux « professions numériques » devienne une évidence pour un maximum de Bruxellois. Dans ce cadre, des points d'attention sont la formation des jeunes, l'égalité des genres et les personnes handicapées. Enfin, nous soulignons qu'il n'est pas seulement important de donner accès à l'autoroute numérique, mais qu'il s'agit avant tout d'assurer un accès sécurisé, surtout pour la jeune génération, les dits « digital natives ».

Par cet appel à projets, nous souhaiterions donner la chance aux acteurs (personnes, organisations, ...) sur le terrain de faire leurs preuves au niveau des solutions diminuant l'exclusion numérique ou même l'évitant et de se faire connaître à tous.

Dans le cadre du support et du développement de la Smart City, ainsi que de la résolution de problèmes auxquels les Bruxellois sont actuellement confrontés, nous sommes à la recherche des projets pertinents / concrets dans le domaine TIC ayant lieu dans notre région et où un lien entre l'inclusion numérique et l'informatique peut être établi.

2. Appel à projets : demandes de subsides

Cet appel est destiné aux projets visant l'organisation d'une initiative ou d'un événement qui démarre en 2018. Le montant total de cet appel à projets s'élève à 250.000€.

Il concerne une partie d'un appel à projets annuel où la Secrétaire d'État en charge de l'Informatique et de la Digitalisation invite des organisations au développement de la digitalisation de la Région Bruxelles-Capitale.

L'événement/projet doit contribuer à la résolution du défi que présente l'inclusion numérique. Par l'utilisation des technologies, les organisations tentent de contribuer à une plus grande inclusion numérique au sein de la Région bruxelloise.

L'événement/projet doit de préférence être gratuit. Si cela s'avère impossible, le prix d'entrée devra rester démocratique et justifié.

L'événement devra être organisé sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale. De préférence les ASBL et associations de fait situées dans l'une des 19 communes de la Région Bruxelles-Capitale peuvent répondre à cet appel à projets (avec ou sans la collaboration de sociétés privées).

2.1 Qui peut introduire une demande ?

Oui : les organismes privés (fonds, fondations...), les associations dotées de la personnalité juridique ainsi que les associations de fait sans personnalité juridique établies en Région de Bruxelles-Capitale et actives dans le domaine de la numérisation.



Non : le secteur privé et les personnes physiques.

2.2 Quand introduire votre demande ?

La demande de subvention relative à cet appel à projets peut être introduite à partir du 12 février 2018. Elle sera qu'examiné par l'administration une fois par an. C'est la raison pour laquelle une demande doit être introduite avant la date suivante :

Date limite	La décision d'octroi ou de refus est communiquée à partir du :
30/03/2018	En fonction du montant accordé : entre le 1er juin et le 30 juin 2018

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer au « **Guide des subventions 2018** ».

2.3 Où introduire votre demande de subvention ?

Votre demande de subvention doit être adressée par écrit à l'adresse suivante:

Service public régional de Bruxelles
Direction IT-Coordination
City Center Offices
Boulevard du Jardin Botanique 20
1035 BRUXELLES

Votre demande de subvention doit également être envoyée à l'adresse suivante:
itcoordination@sprb.brussels

Le formulaire de demande de subvention et le budget du projet doivent être envoyés au format Word et les annexes au format PDF.

Un accusé de réception de votre demande vous sera envoyé par e-mail.

2.4 Pour quelles dépenses demander une subvention ?

Les catégories suivantes sont considérées comme admissibles pour une subvention :

- Loyers et charges locatives ;
- Frais de promotion et de publication ;
- Frais administratifs ;
- Frais de véhicule et de déplacement ;
- Rétributions de tiers, de sous-traitants, honoraires ;
- Frais de personnel ;
- Autres (ex. frais liés à l'accessibilité) ;

Tous ces éléments sont décrits dans notre « **Guide des subventions 2018** » (cf. annexe). N'hésitez pas à vous y référer pour plus de détails.

2.5 Comment constituer votre dossier de demande de subvention ?

Pour introduire une demande, vous devez constituer un dossier comprenant obligatoirement les documents suivants :

- Deux exemplaires du formulaire de demande de subvention (dans la partie "Formulaires" de ce guide) dûment complétés, datés et signés ;
- Deux exemplaires d'un budget du projet détaillé et réaliste de l'ensemble des recettes et dépenses estimées. Vous trouverez un modèle de budget et des explications quant aux exigences de forme dans le formulaire de demande de subvention (dans la partie "Formulaires" de ce guide) ;
- Les statuts de l'association (les associations de fait ne sont pas concernées) ;
- Un bilan comptable et des comptes résultats récents ;
- Le rapport d'activités de l'année précédant l'année de la demande.

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande présentant le budget du projet via le site internet du Service public régional de Bruxelles : <http://servicepublic.brussels/inclusion-digitale-inclusie/>

3. Comment sera évaluée votre demande de subvention ?

3.1 Quand une demande est-elle recevable ?

Une demande recevable répond aux conditions suivantes :

- La composition du dossier de demande de subvention est complète ;
- Le demandeur démontre grâce à une motivation claire et concrète pourquoi le projet s'inscrit dans le cadre des priorités politiques ainsi que des thèmes de la politique régionale de l'Informatique et de la Digitalisation ;
- la période du projet ne peut pas dépasser la durée maximale d'un an (i.e. la caractère non récurrent d'une subvention) ;
- les activités faisant partie du fonctionnement habituel d'une association ne sont pas considérées comme un projet.

Une demande non recevable n'entre pas en ligne de compte pour une subvention.

Ensuite, les demandes recevables sont examinées du point de vue de leur qualité.



3.2 Quels sont les critères décisifs pour une évaluation positive de votre projet ?

3.2.1 Critères liés à l'approche du projet

Un projet est admissible pour une subvention quand son approche répond aux critères suivants :

- Qualité/monitoring des résultats escomptés
- Qualité de l'organisation du projet
- Implication des Bruxellois et une garantie de cette implication
- Faisabilité du projet
- Originalité du projet
- Projet Innovant
- Résultats concrets

Il est également recommandé d'établir, au sein du plan d'approche, un plan de communication ainsi qu'un plan d'implémentation :

- Plan de communication : la détermination des initiatives de communication ayant pour but le profilage du projet et la promotion des activités destinées au public cible mais aussi la portée géographique de ces initiatives,
- Plan d'implémentation : l'introduction et l'application des résultats au sein de l'association, du groupe-cible et sur le terrain et la mesure de diffusion des résultats obtenus.

Tous ces éléments sont décrits dans notre « **Guide des subventions 2018** » (cf. annexe).

3.2.2. Check-list

Afin de vous permettre de nous fournir un dossier complet et conforme à notre demande, nous avons établi une check-list reprenant les éléments clés à nous communiquer.

N'hésitez donc pas à vous référer au point 3.2.2. du « **Guide des subventions 2018** » pour garantir la recevabilité de votre demande.

4. Quelles sont les exigences en matière de communication ?

Lors de l'événement et dans toutes les publications liées au projet, il sera obligatoirement fait mention du soutien de la Région Bruxelles-Capitale, de ses logos et du logo Smart City. Les logos peuvent être téléchargés sur le site : <http://servicepublic.brussels/charte-graphique/> d'une part et sur <http://smarcity.brussels/logo.zip> d'autre part.



Pour les projets qui consistent en l'organisation d'un événement public, nous demandons également de nous faire parvenir une brève annonce mentionnant la date, l'heure, le lieu et les modalités d'inscription en vue de leur diffusion sur les réseaux sociaux.

5. Quand une association reçoit-elle une décision officielle concernant sa demande de subvention ?

Avant de recevoir une décision officielle d'octroi d'une subvention, votre demande devra parcourir diverses étapes en fonction du montant demandé.

Toutes ces informations vous sont communiquées à titre informatif dans le « **Guide de subsides 2018** ».

6. Vous reste-t-il des questions ?

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous aiderons avec plaisir. Ci-dessous, vous trouverez nos coordonnées :

Service public régional de Bruxelles

Direction IT-Coordination

City Center Offices

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 BRUXELLES

itcoordination@sprb.brussels

